

# LES COLLECTIVITES AU CHEVET DE LA



L'accès à la santé et aux soins n'est pas égalitaire selon l'endroit où nous habitons.

La morbidité et l'espérance de vie varient selon les régions et les bassins de vie, la désertification médicale annoncée sera un facteur aggravant.

Des actions sont mises en place par les pouvoirs publics notamment au travers du Plan Régional de Santé, actuellement en cours de discussion.

Ce projet 2018-2027 constituera la feuille de route de l'Agence Régionale de Santé pour les 10 années à venir. En cohérence avec la Stratégie Régionale de Santé, dans le respect de la législation et des enveloppes budgétaires, il déterminera les précarités de la politique de santé en région, dans différents champs.

Le but est d'améliorer la santé de nos concitoyens, et d'impulser la transformation de notre système de santé afin de faire face au vieillissement de la population, aux spécificités épidémiologiques de la région, aux inégalités sociales et territoriales de la santé.

L'élaboration de ce projet s'est appuyée sur une concertation règlementaire élargie de tous les partenaires.

La mise en œuvre est aussi fondée sur un partenariat renforcé entre les associations, les citoyens, les professionnels de santé, les élus locaux, l'Etat, la Région, le Département, l'Education Nationale, l'Assurance Maladie, les Mutuelles, les Etablissements de santé et médicaux sociaux.

Les Contrats Locaux de Santé sont des outils majeurs de mise en œuvre. Porté par le Pays de Chaumont, copiloté par l'ARS et le Pays, le second CLS de la Haute-Marne se met en place. Sur ce grand territoire d'environ 65 000 habitants pour 154 communes, cette démarche, après un pré diagnostic territorial de santé, mettra en œuvre un diagnostic partagé, des axes stratégiques devront être définis, puis des fiches actions rédigées

Le CLS devrait être opérationnel en mars 2019. Cette volonté politique, ce choix de territoire permettra de réduire les inégalités de santé, en assurant la promotion de la santé, développant la prévention, améliorant les politiques de soins et d'accompagnement médico-social.

Le second volet porté par l'Agglomération est de favoriser l'accueil des étudiants en formation aux métiers de la santé lors de leurs périodes de stages longs, permettant ainsi de leur faire découvrir nos structures d'accueil professionnelles et notre territoire, pour leur donner la possibilité à terme de s'y installer en tant que praticiens une fois leurs études terminées.

Notre Commune a mis à disposition un logement de type F4 à l'Agglomération qui a assuré l'aménagement de l'appartement (mobilier et matériel).

Ce logement réservé en priorité aux externes et internes en Médecine de la Faculté de Médecine de Dijon est à proximité de la gare, de la Maison de santé pluriprofessionnelle et des commerces.

**Le Maire,  
Dr Patrice VOIRIN**